

# La Lettre de la DOC

23 janvier 2018 – n° 298

---

## LA FORMATION

---

### **Le CNFPT s'engage contre les violences faites aux femmes**

Le CNFPT contribue à l'élaboration d'un kit pédagogique destiné aux dirigeants des trois fonctions publiques pour accompagner les femmes victimes de violences sexistes et sexuelles dans la vie professionnelle.

(à lire dans : *weka.fr*, 18/01/2018)

<https://www.weka.fr/actualite/sante-et-securite-au-travail/article/le-cnfpt-sengage-contre-les-violences-faites-aux-femmes-60903/>

### **Un accord est en vue sur l'apprentissage avec les régions**

Le président de Régions de France, Hervé Morin, estime que "les fils du dialogue sont renoués" avec l'exécutif

(à lire dans : *Monde (le)*, 17/01/2018, p. 8)

### **Mise en œuvre du compte personnel de formation (CPF) dans la fonction publique territoriale - FAQ**

Une foire aux questions relative à la mise en œuvre du compte personnel de formation dans la fonction publique territoriale a été mise en ligne sur le portail Collectivités locales.

(à lire dans : *collectivites-locales.gouv.fr*, 10/01/2018)

<https://www.collectivites-locales.gouv.fr/mise-oeuvre-compte-personnel-formation-cpf-dans-fonction-publique-territoriale-faq>

### **Formation professionnelle : la négociation arrive à un tournant**

Lors de la 5ème séance de négociation sur la formation professionnelle, les syndicats de salariés ont obtenu de revoir les priorités et l'architecture du projet de plan d'accord interprofessionnel proposé par les organisations patronales. Il reste maintenant aux partenaires sociaux six réunions pour discuter des détails de cette trame et trouver un accord.

(à lire dans : *Inffo formation (l')*, n° 935, 01/01/2018, p. 2-3)

### **Formation tout au long de la vie : les seniors renouent avec la formation [dossier]**

Dans la loi et la réglementation, l'objectif de "formation tout au long de la vie" s'est à présent imposé. Pourtant, celle-ci ralentit en deuxième partie de carrière et s'arrête plusieurs années avant la fin de la vie active. Un quinquagénaire est-il d'abord et avant tout un futur retraité, qu'il est devenu inutile de former ? Non, leur durée de vie professionnelle allongée et leurs droits au CPF abondés, les seniors peuvent et doivent renouer avec la formation.

(à lire dans : *Inffo formation (l')*, n° 935, 01/01/2018, p. 9-14)

**Olivier Faron, administrateur général du Cnam : “La formation tout au long de la vie reste le parent pauvre du système”**

Le patron de l'établissement public en charge de la formation des adultes plaide pour une plus grande porosité entre l'enseignement supérieur et la formation professionnelle, entre la formation initiale et la formation continue ce qui fait la force et la réussite des systèmes nordiques comme celui du Danemark.

(à lire dans : *Liaisons sociales magazine*, n° 188, 01/2018, p. 6-8)

**L'innovation publique territoriale collaborative**

Depuis 2016, le Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT) organise chaque année une Université européenne de l'innovation publique territoriale. Pendant trois jours, les participants s'attellent à résoudre les défis pédagogiques territoriaux qu'ils ont élaborés et préparés tout au long de l'année.

(à lire dans : *Inffo formation (l')*, n° 934, 15/12/2017, p. 28-29)

---

## **L'ACTUALITE DE VOS SECTEURS**

---

### **ADMINISTRATION – FONCTION PUBLIQUE (Statut, organisation)**

#### **Textes officiels**

**Circulaire du 15 janvier 2018 relative aux modalités de mise en œuvre de l'indemnité compensatrice de la hausse de la contribution sociale généralisée (CSG) instituée par le décret n° 2017-1889 du 30 décembre 2017**

L'indemnité compensatrice vise à compenser la réduction de la rémunération des agents publics résultant de la hausse de 1,7 point de la contribution sociale généralisée à compter du 1er janvier 2018. La présente circulaire a notamment pour objet de préciser le champ d'application, l'assiette de calcul, les modalités de détermination et les situations pouvant entraîner une modification du montant de l'indemnité compensatrice.

(à lire dans : *circulaires.legifrance.gouv.fr*, 19/01/2018)

[http://circulaires.legifrance.gouv.fr/pdf/2018/01/cir\\_42916.pdf](http://circulaires.legifrance.gouv.fr/pdf/2018/01/cir_42916.pdf)

**Note d'information n° DGOS/RH4/DGCS/4B/2018/6 du 8 janvier 2018 relative à la mise en œuvre du contrat dénommé PACTE modifié et de l'expérimentation du dispositif d'accompagnement des agents publics recrutés sur contrat à durée déterminée et suivant en alternance une préparation aux concours de catégorie A ou B de la fonction publique ("contrat PRAB")**

La présente note d'information a pour objectif de présenter l'élargissement, par la loi du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté, du champ des bénéficiaires du dispositif "parcours d'accès aux carrières de la fonction publique territoriale, de l'hospitalière et de l'Etat" (catégorie C, contrat PACTE) et l'expérimentation, prévue par la même loi, du dispositif d'accompagnement des agents publics recrutés sur contrat à durée déterminée et suivant en alternance une préparation aux concours de catégorie A ou B (contrat PrAB), et d'en préciser les modalités de mise en œuvre.

(à lire dans : *circulaires.legifrance.gouv.fr*, 15/01/2018)

[http://circulaires.legifrance.gouv.fr/pdf/2018/01/cir\\_42894.pdf](http://circulaires.legifrance.gouv.fr/pdf/2018/01/cir_42894.pdf)

## Articles

### **Le contrat d'apprentissage dans la FPT**

Parmi les nombreux métiers couverts par l'apprentissage, les principales spécialités choisies dans la FPT sont l'aménagement paysager et le travail social. L'apprenti perçoit une rémunération dont le montant correspond à un pourcentage du Smic calculé en fonction de son âge, de son ancienneté et du diplôme préparé. Le contrat d'apprentissage est un contrat à durée déterminée, qui correspond à la durée de la formation nécessaire à la préparation du diplôme.

(à lire dans : *Gazette des communes, des départements, des régions (la)*, n° 2398, 15/01/2018, p. 64-65)

### **Fonction publique - Jour de carence : le gouvernement choisit une application stricte**

Les agents publics ne devraient pas pouvoir poser un jour de congé ou de RTT pour éviter l'application d'un jour de carence en cas d'arrêt maladie. Le ministère de l'Action et des Comptes publics vient d'en informer les syndicats. Ces derniers sont consultés sur le projet de circulaire précisant l'application du jour de carence.

<https://tinyurl.com/y732d392>

(à lire dans : *Localtis.info*, 12/01/2018)

<https://www.caissedesdepotsdesterritoires.fr/cs/ContentServer/?pagename=Territoires/Article/s/Articles&cid=1250280381949&nl=1>

### **Interview de Olivier Dusopt : "Le dialogue ne signifie pas le consensus permanent !"**

Au lendemain de la Conférence nationale des territoires de Cahors, Olivier Dusopt, le nouveau secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'Action et des comptes publics, l'assure : il y aura bien une réforme de la fonction publique.

(à lire dans : *Gazette des communes, des départements, des régions (la)*, n° 2397, 08/01/2018, p. 6-9)

### **Les centres de gestion se rendent indispensables**

Si le contexte actuel plaide en faveur d'un renforcement du rôle des centres de gestion, l'équation entre proximité, homogénéité et efficacité des missions reste à résoudre.

(à lire dans : *Gazette des communes, des départements, des régions (la)*, n° 2397, 08/01/2018, p. 24-26)

### **Dialogue social : Un bon syndicat pour renforcer la qualité des actions**

Dans le cadre de sa démarche de dialogue social, la ville de Suresnes (Hauts-de-Seine) a fourni à ses agents des bons de 5 euros à adresser à un syndicat de leur choix.

(à lire dans : *Gazette des communes, des départements, des régions (la)*, n° 2397, 08/01/2018, p. 30)

### **Le cadre d'emplois des techniciens territoriaux**

Les techniciens territoriaux exercent dans tous les domaines techniques en lien avec les compétences des collectivités ou des établissements publics qui en relèvent.

Ils sont recrutés aux premier et deuxième grades par concours, promotion interne ou avancement de grade. L'accès au dernier grade intervient au titre de l'avancement.

Ce cadre d'emplois est régi par son statut particulier ainsi que par les dispositions statutaires communes aux fonctionnaires territoriaux de catégorie B.

(à lire dans : *Gazette des communes, des départements, des régions (la)*, n° 2397, 08/01/2018, p. 60-61)

### **La maîtrise de l'absentéisme : du diagnostic au traitement**

Comme annoncé dans le cadre de l'élaboration de la loi de finances pour 2018, si les collectivités veulent échapper à de nouvelles diminutions de leurs dotations, elles vont devoir maîtriser la croissance de leurs dépenses de fonctionnement. Pour contenir la progression de la masse salariale, la réduction de l'absentéisme constitue un enjeu crucial spécifiquement dans les services techniques qui regroupent une large partie des effectifs de la fonction publique territoriale.

(à lire dans : *Techni.cités*, n° 308, 12/2017, p. 66-67)

### **Un policier municipal peut signer une pétition et participer à une interview télévisée !**

Un brigadier de police municipale a signé une pétition demandant au ministre de l'Intérieur une augmentation des effectifs de police dans la commune où il travaille, sans faire mention de sa qualité de policier municipal. Par ailleurs, dans une interview télévisée où il était interrogé en qualité de policier municipal, il a fait état de faits délictueux survenus sur le territoire de la commune. Après avoir été suspendu à titre conservatoire pendant quatre mois, il a fait l'objet d'une mesure d'exclusion temporaire de quinze jours. Après un recours rejeté par le tribunal administratif de Versailles, la Cour administrative d'appel de Versailles (20 juil. 2017, n° 15VE03932) annule l'arrêté de sanction estimant que, sur ces faits, l'agent n'avait pas manqué à ses obligations de discrétion professionnelle.

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichJuriAdmin.do?oldAction=rechJuriAdmin&idTexte=CETATEXT000035259830&fastReqId=1540530773&fastPos=5>

(à lire dans : *Actualité Juridique. Collectivités Territoriales*, n° 12, 12/2017, p. 636-637)

### **La mise à disposition dans la fonction publique territoriale**

La mise à disposition se définit comme la situation du fonctionnaire en activité qui exerce ses fonctions hors de la collectivité territoriale où il a vocation à servir, tout en demeurant dans son cadre d'emplois et en continuant à être rémunéré par sa collectivité d'origine. Ce dossier passe en revue, pour les fonctionnaires, les agents contractuels et les personnels de droit privé, les conditions et les cas de mise à disposition, la procédure, la situation de l'agent, la cessation de la mise à disposition.

(à lire dans : *Informations administratives et juridiques (les)*, n° 12, 12/2017, p. 2-20)

### **CSG : l'Etat prévoit de compenser la charge pour les collectivités**

L'indemnité compensatrice versée aux agents sera globalement compensée par la baisse du taux de cotisation employeur maladie pour les titulaires. "Si le système s'équilibre globalement au niveau national, ce n'est pas le cas pour chaque collectivité compte tenu de la situation différente au regard des assujettis à la contribution exceptionnelle de solidarité" estime Philippe Laurent, secrétaire général de l'AMF.

(à lire dans : *Maires de France*, n° 352, 12/2017, p. 13)

### **Baisse des effectifs dans la fonction publique territoriale en 2016**

Le nombre d'agents de la fonction publique territoriale a diminué de -0,4% en 2016. Elle concerne principalement les contrats aidés (-3,8%) et, dans une moindre mesure, les fonctionnaires (-0,2%). Hors contrats aidés, les effectifs baissent de -0,2%. La baisse des effectifs se retrouve dans tous les niveaux de collectivités, sauf les organismes intercommunaux, dont la hausse des effectifs (+4,1%) est liée à la baisse des effectifs des communes (-1,1%). Pour l'ensemble du secteur communal, les effectifs sont pratiquement stables.

(à lire dans : *Bulletin d'information statistique de la DGCL*, n° 121, 12/2017, 4 p.)

[https://www.collectivites-locales.gouv.fr/files/files/statistiques/brochures/bis\\_effectifs\\_fpt\\_2016.pdf](https://www.collectivites-locales.gouv.fr/files/files/statistiques/brochures/bis_effectifs_fpt_2016.pdf)

## **9 fiches pratiques : agir contre les discriminations et le harcèlement dans la fonction publique territoriale**

Ce guide pratique offre les clés et les outils pour prévenir les discriminations et le harcèlement et favoriser l'égalité de traitement dans la gestion des ressources humaines.

*Au sommaire :*

Fiche 1 : État des lieux des discriminations dans la fonction publique territoriale

Fiche 2 : Cadre juridique de la non-discrimination dans la fonction publique territoriale

Fiche 3 : Recruter sans discriminer

Fiche 4 : Gérer la carrière sans discriminer

Fiche 5 : Réagir face aux discriminations et au harcèlement

Fiche 6 : Mesurer les discriminations pour progresser vers l'égalité

Fiche 7 : S'engager, sensibiliser et former

Fiche 8 : Agir pour l'égalité professionnelle femmes-hommes

Fiche 9 : Recruter et maintenir dans l'emploi des personnes en situation de handicap et/ou malades

Ce guide est complété par un questionnaire d'auto-évaluation.

(à lire dans : *defenseurdesdroits.fr*, 11/2017, 155 p.)

[https://www.defenseurdesdroits.fr/sites/default/files/atoms/files/171206\\_ddd\\_mallette\\_rh\\_numerique.pdf](https://www.defenseurdesdroits.fr/sites/default/files/atoms/files/171206_ddd_mallette_rh_numerique.pdf)

## **La suspension conservatoire dans la fonction publique**

La suspension conservatoire, qui consiste à écarter un agent de la fonction publique en cas de fautes graves présumées, est une mesure de protection du service et de l'agent. C'est une mesure urgente, à caractère provisoire, prise par l'autorité en charge de la procédure disciplinaire. Avec les évolutions législatives et jurisprudentielles, la suspension conservatoire repose désormais sur des fondements variés.

(à lire dans : *Cahiers de la fonction publique et de l'administration (les)*, n° 380, 10/2017, p. 35-39)

## **AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – URBANISME – LOGEMENT – TRANSPORTS**

### **Articles**

#### **Le gouvernement veut favoriser la mise en place de péages urbains**

La future loi sur les mobilités va donner aux villes et aux régions de nouveaux outils pour réguler et organiser les transports.

(à lire dans : *Echos (les)*, 17/01/2018, p. 16)

<https://www.lesechos.fr/industrie-services/tourisme-transport/0301152559527-le-gouvernement-veut-favoriser-la-mise-en-place-de-peages-urbains-2145433.php#1Aqozh232vzIpPVZ.99>

#### **Les pistes du gouvernement pour la future loi sur les mobilités**

La création d'une vignette poids lourds pour les routes nationales est à l'étude. Autres pistes : autoriser les taxis amateurs dans les campagnes, reconversion de voies ferrées en pistes pour voitures autonomes, système e licence pour les VTC, vélos en "free floating".

(à lire dans : *Echos (les)*, 17/01/2018, p. 17)

<https://www.lesechos.fr/industrie-services/tourisme-transport/0301152742266-les-pistes-du-gouvernement-pour-la-future-loi-sur-les-mobilites-2145434.php>

### **La Cour des comptes appelle à "réviser le périmètre" du Grand Paris Express**

Dans un rapport, la haute juridiction financière s'inquiète du dérapage du coût de construction du réseau de lignes de métro.

<https://fr.scribd.com/document/369302347/Rapport-de-la-Cour-des-Comptes-Societe-Du-Grand-Paris>

(à lire dans : *lemonde.fr*, 16/01/2018)

[http://abonnes.lemonde.fr/economie/article/2018/01/16/la-cour-des-comptes-dresse-un-constat-severe-du-cout-du-grand-paris-express\\_5242548\\_3234.html](http://abonnes.lemonde.fr/economie/article/2018/01/16/la-cour-des-comptes-dresse-un-constat-severe-du-cout-du-grand-paris-express_5242548_3234.html)

### **Urbanisme (2/2) : Destinations et sous-destinations : les nouveaux outils du PLU "aluré"**

Le code de l'urbanisme consacre désormais cinq destinations et vingt sous-destinations des constructions. Les PLU "alurés" appliqueront ces nouvelles destinations et sous-destinations, et pourront les réglementer de manière différente.

Le règlement du PLU "aluré" dispose de toute une panoplie de nouveaux outils pour encadrer plus finement les destinations des constructions.

(à lire dans : *Gazette des communes, des départements, des régions (la)*, n° 2398, 15/01/2018, p. 56-59)

### **Logement : une loi selon la méthode Macron**

Le gouvernement a lancé une concertation au pas de charge et envisage de limiter le débat parlementaire en recourant en partie à des ordonnances. Copropriété, attribution des HLM... cet article présente également les grandes lignes du projet de loi.

(à lire dans : *Monde (le)*, 13/01/2018, p. 8-9)

### **Sortie de piste pour le nouveau Vélib' parisien**

L'opérateur Smovengo, qui succède à JCDecaux, accumule les difficultés pour déployer les vélos en libre-service. L'aventure des vélos "flottants, quant à elle, tourne au fiasco.

(à lire dans : *Monde (le)*, 12/01/2018, p. 6)

### **La commune est – et restera – le guichet unique de dépôt des demandes d'autorisation d'urbanisme**

Certificats d'urbanisme, permis de construire et d'aménager, déclarations préalables..., les demandes d'autorisation d'urbanisme doivent être déposées dans la commune concernée par les travaux, même s'il existe un service commun à plusieurs communes pour les instruire. Un sénateur attire l'attention du gouvernement sur ce frein à la mutualisation des services communaux ou intercommunaux.

<http://www.senat.fr/basile/visio.do?id=qSEQ170901331&idtable=q332503&nu=01331&rch=qs&de=20150109&au=20180109&dp=3+ans&radio=dp&aff=sep&tri=dd&off=0&afd=ppr&afd=ppl&afd=pjl&afd=cvn>

(à lire dans : *lemoniteur.fr*, 10/01/2018)

[https://www.lemoniteur.fr/article/la-commune-est-et-restera-le-guichet-unique-de-depot-des-demandes-d-autorisation-d-urbanisme-35216490#utm\\_source=newsletter&utm\\_medium=email&utm\\_campaign=abonnes&email=catherine.lequerre@cnfpt.fr](https://www.lemoniteur.fr/article/la-commune-est-et-restera-le-guichet-unique-de-depot-des-demandes-d-autorisation-d-urbanisme-35216490#utm_source=newsletter&utm_medium=email&utm_campaign=abonnes&email=catherine.lequerre@cnfpt.fr)

### **En finir avec la ville sexiste [Dossier]**

De nombreuses études récentes montrent que les hommes sont les usagers majoritaires de l'espace public, y compris des équipements sportifs et de loisirs. Une inégalité femmes-hommes en partie due aux politiques d'aménagement des villes.

Réaliser un diagnostic de ces disparités, en amont d'un plan d'action, s'avère extrêmement utile, notamment pour les identifier et élaborer des priorités, mais également pour légitimer une stratégie de lutte. Mais les données genrées manquent.

De multiples dispositions sont susceptibles d'alléger le quotidien des femmes : installer davantage de toilettes, de bancs, renforcer la signalétique, améliorer l'accessibilité des poussettes ou sécuriser les zones d'attente, comme les arrêts de bus.

<http://api-site.paris.fr/images/85756>

<http://www.egalite-femmes-hommes.gouv.fr/wp-content/uploads/2016/06/Guide-art-61.pdf>

(à lire dans : *Gazette des communes, des départements, des régions (la)*, n° 2397, 08/01/2018, p. 32-40)

### **Se doter d'une flotte de véhicules propres**

L'offre de véhicules verts s'élargit. Mais choisir la technologie puis maîtriser le coût global, investissement comme entretien, ne s'improvise pas. Cet article propose quelques pistes de réflexion et conseils.

[http://www.territoires-durables-paca.org/environnement/achats-durables/vehicules\\_599.html](http://www.territoires-durables-paca.org/environnement/achats-durables/vehicules_599.html)

(à lire dans : *Courrier des maires et des élus locaux (le)*, n° 319, 01/2018, p. 46-47)

### **Grand paris et gros soucis**

L'Etat et les collectivités s'affrontent sur les financements pharaoniques du Grand Paris Express.

(à lire dans : *Alternatives économiques*, n° 375, 01/2018, p. 27)

### **Eco quartiers : dix ans après leur création peut-on parler d'élan**

Cela fait bientôt 10 ans que les Écoquartiers ont été créés en France. Mais, attention aux projets d'aménagement qui se réclament de cette appellation sans en avoir les caractéristiques.

<http://www.ecoquartiers.logement.gouv.fr/>

<http://www.cohesion-territoires.gouv.fr/les-ecoquartiers>

(à lire dans : *Techni.cités*, n° 308, 12/2017, p. 12-13)

### **Eurovia lance la route à énergie positive**

La filiale routière du groupe de BTP Vinci lance "Power Road", la première route à énergie positive capable de produire de la chaleur. Deux expérimentations "grandeur nature" sont en cours dans les Yvelines et dans le Doubs.

(à lire dans : *Environnement magazine*, n° 1762, 12/2017, p. 36)

### **Comment réduire la vulnérabilité des territoires ?**

A l'horizon 2100, les effets, déjà visibles, du changement climatique s'amplifieront. Pour y faire face, les territoires doivent devenir résilients. Elus et experts ont débattu de cette question lors du Congrès des Maires en novembre 2017.

(à lire dans : *Maires de France*, n° 352, 12/2017, p. 41-44)

## **Maîtriser la qualité des opérations d'aménagement : quels leviers pour les collectivités ?**

Ces dernières années, les plaintes en matière de désordres et malfaçons qui affectent régulièrement les constructions neuves sont devenues le lot quotidien des élus locaux en charge de l'urbanisme. Sans compter avec les opérations d'aménagement de renom ayant frôlé le discrédit à cause de ces désagréments plus ou moins fâcheux, la chute du balcon de l'éco-quartier bordelais Ginko représentant à cet égard l'exemple le plus emblématique du phénomène. Pour autant, l'augmentation croissante de ces incidents interroge population, services et élus, qui d'un commun accord souhaitent mettre un terme à la dégradation constante de la qualité des constructions au sein de ce type d'opération. Il s'agit donc de présenter, dans cet article, les outils qui permettent de maîtriser convenablement le volet qualitatif des opérations d'aménagement, notamment à travers le prisme de l'exemplarité bordelaise.

(à lire dans : *Actualité Juridique. Collectivités Territoriales*, n° 12, 12/2017, p. 616-619)

## **COLLECTIVITES TERRITORIALES – INTERCOMMUNALITE**

### **Articles**

#### **Horaires des services publics : trouver le bon tempo [Dossier]**

Services d'état civil repensés, horaires d'ouverture des équipements sportifs élargis, guichets uniques... Par le biais de politiques temporelles, les collectivités sont engagées depuis dix ans dans l'adaptation des services aux rythmes des usagers.

Pour se tourner vers une action publique "servicielle", les collectivités ont diagnostiqué les besoins, le plus souvent par des consultations auprès des citoyens, mais aussi par un travail de fond sur les plannings de leurs agents.

Répondre aux nouveaux modes de vie reste un défi qui requiert, pour les communes, d'en avoir bien mesuré les impacts. Elles doivent apprécier les besoins réels des usagers, la réalité du terrain local, les moyens alloués et, surtout, faire un choix de société.

<http://archives.lagazettedescommunes.com/35220401/quand-les-citoyens-reclament-un-acces-administratif-en-continu>

<http://archives.lagazettedescommunes.com/35220424/les-collectivites-se-tournent-vers-une-action-publique-servicielle>

<http://archives.lagazettedescommunes.com/35220451/quelles-limites-poser-aux-attentes-grandissantes-des-habitants-r>

(à lire dans : *Gazette des communes, des départements, des régions (la)*, n° 2398, 15/01/2018, p. 30-38)

#### **Les Départements franciliens, utiles et indispensables!**

Pour contribuer au débat sur la réforme de la Métropole du Grand Paris, les sept Présidents des Départements franciliens (Jean-Jacques Barbaux pour la Seine-et-Marne, Pierre Bédier pour les Yvelines, François Durovray pour l'Essonne, Patrick Devedjian pour les Hauts-de-Seine, Stéphane Troussel pour la Seine-Saint-Denis, Christian Favier pour le Val-de-Marne et Marie-Christine Cavecchi pour le Val d'Oise) ont organisé, le 11 janvier 2018, une conférence de presse au siège de l'ADF, accueillis par Dominique Bussereau. A cette occasion, ils ont réaffirmé, en présence de Gérard Larcher, Président du Sénat et de Marie-Carole Ciuntu, Vice-Présidente de la Région Ile-de-France, le rôle essentiel des Départements et la place déterminante qui doit être la leur au sein d'une métropole ambitieuse, harmonieuse et proche des citoyens.

[http://www.departements.fr/wp-content/uploads/2018/01/brochure\\_metropole.pdf](http://www.departements.fr/wp-content/uploads/2018/01/brochure_metropole.pdf)

<http://www.lagrandemetropole.paris/>

(à lire dans : *Assemblée des départements de France*, 12/01/2018)

<http://www.departements.fr/departements-franciliens-utiles-indispensables/>

### **Grand Paris : gauche et droite unies pour défendre les départements**

Les sept présidents des conseils départementaux de petite et grande couronnes ont tenu une nouvelle conférence de presse pour tenter de convaincre le gouvernement de revoir sa copie.

(à lire dans : *Parisien (le) (édition Seine-Saint-Denis)*, 12/01/2018, p. VI)

### **Ile-de-France : la Cour des comptes préconise la disparition des départements**

La réorganisation institutionnelle de l'Ile-de-France par le gouvernement pourrait se traduire par la disparition des départements de la petite couronne parisienne. Un projet que les magistrats financiers trouvent fondé.

(à lire dans : *lesechos.fr*, 11/01/2018)

<https://www.lesechos.fr/politique-societe/regions/0301134098646-ile-de-france-la-cour-des-comptes-preconise-la-disparition-des-departements-2144178.php>

### **Les grands chantiers qui attendent les collectivités**

Le nouveau pouvoir lance des réformes à foison, toutes destinées à rationaliser l'action locale et à maîtriser la dépense publique. Autant de chantiers qui pourraient provoquer des crispations du côté des cadres territoriaux et des élus attachés à la décentralisation.

(à lire dans : *Gazette des communes, des départements, des régions (la)*, n° 2397, 08/01/2018, p. 12-16)

### **Comment mesurer l'impact du design des politiques publiques ?**

Depuis quelque temps, le design a la cote auprès d'un nombre croissant d'administrations et de gouvernements. S'agit-il d'un feu de paille ou d'un changement de fond ? En quoi cette discipline peut-elle redonner de l'oxygène à l'action publique ? Sous la forme de fiches pratiques, l'association La 27e Région, laboratoire de transformation publique qui réfléchit à l'innovation dans les territoires en observant les usages, fait le point pour "La Gazette".

Cet article propose un focus sur les questions soulevées par la mesure de l'impact des démarches de design des politiques publiques.

(à lire dans : *Gazette des communes, des départements, des régions (la)*, n° 2397, 08/01/2018, p. 46-47)

### **Vers un droit à la cantine pour tous ?**

Le tribunal administratif de Besançon vient de rendre, sur conclusions contraires de son rapporteur public, une décision potentiellement explosive si elle devait être confirmée en ce qu'elle dessine de nouvelles obligations pour les communes offrant un service de restauration scolaire.

<http://besancon.tribunal-administratif.fr/A-savoir/Communiqués/Jugement-du-7-decembre-2017>

(à lire dans : *Acteurs de la vie scolaire*, n° 93, 01/2018, p. 18)

### **Les schémas d'accessibilité au cœur des enjeux de cohésion**

Créés par la loi NOTRe, les schémas départementaux d'amélioration de l'accessibilité des services au public (SDAASP) constituent des leviers majeurs afin de réfléchir à la cohésion des territoires par l'angle de l'inclusion de leurs habitants. À la veille de l'échéance prévue pour leur réalisation (31 décembre 2017), ce focus met en exergue les enjeux de ces

documents. Le Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET) dresse un bilan de leur avancement et de leur contenu.

Enfin, des zooms sont proposés sur la méthode d'élaboration de ces outils, mais également sur la place qu'ils confèrent aux thématiques de la santé et du numérique, deux enjeux majeurs, notamment pour les territoires non urbains.

(à lire dans : *Intercommunalités*, n° 225, 12/2017, p. 5-9)

### **Organisation territoriale en région Ile-de-France**

Parties présentées et propositions de la Cour des comptes :

- une région stratégique
- une organisation territoriale éclatée au sein de la région
- une organisation territoriale de la métropole du Grand Paris complexe et inachevé
- une organisation territoriale à l'origine d'importantes inégalités
- réduire les inégalités territoriales en région Ile-de-France : les scénarios possibles

Les sept recommandations de la Cour des comptes.

(à lire dans : *Cour des comptes*, 31/10/2017, 13 p.)

<https://www.ccomptes.fr/sites/default/files/2018-01/20180115-refere-G64-17-0510E-organisation-territoriale-IDF.pdf>

## **CULTURE**

### **Textes officiels**

#### **Circulaire du 10 janvier 2018 relative au classement des offices de tourisme constitués en "bureau administratif"**

La loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) du 7 août 2015 a entraîné une réorganisation du maillage territorial des offices de tourisme. Depuis le 1er janvier 2017, l'ensemble des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre est doté de la compétence "promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme" à l'exception des communes qui ont fait application des dispositions dérogatoires prévues par l'article 69 de la loi de modernisation, de développement et de protection des territoires de montagne du 28 décembre 2016. La réorganisation territoriale des offices de tourisme engendrée par ce transfert de compétence a fait apparaître un nouveau type d'office de tourisme constitué en réseau, c'est-à-dire d'un "bureau administratif" et d'un (ou des) bureau(x) d'information. Cette circulaire a pour objet de préciser les conditions dans lesquelles les offices de tourisme constitués en bureau administratif peuvent s'inscrire dans une démarche de classement.

(à lire dans : *circulaires.legifrance.gouv.fr*, 15/01/2018)

[http://circulaires.legifrance.gouv.fr/pdf/2018/01/cir\\_42895.pdf](http://circulaires.legifrance.gouv.fr/pdf/2018/01/cir_42895.pdf)

### **Articles**

#### **Fab labs : l'esprit "bidouille" gagne les bibliothèques**

Les bibliothèques, soucieuses d'innover, mettent en place des espaces dédiés à la fabrication d'objets en utilisant des machines à commande numérique.

Avec les "fab labs", les collectivités entendent élargir le public des médiathèques, portant une attention particulière aux connaisseurs des nouvelles technologies.

Imprimante 3D, découpeuse laser ou brodeuse numérique sont autant d'outils qui permettent de développer des projets à partir des envies des usagers.

(à lire dans : *Gazette des communes, des départements, des régions (la)*, n° 2397, 08/01/2018, p. 42-44)

<http://archives.lagazettedescommunes.com/35185186/fab-labs-l-esprit-bidouille-gagne-les-bibliotheques>

## **Métiers en (r)évolution [dossier]**

*Au sommaire de ce dossier :*

- référentiels métiers, référentiels de compétences
- portrait métier #1 : bibliothécaire open access
- quelles compétences pour les bibliothèques de recherche ? Les orientations skills and competencies au sein du LIBER
- portrait métier #2 : bibliomètre
- quelles compétences pour les professionnels au Learning center ? de l'opinion à l'utopie
- portrait métier #3 : hub librarian
- l'ENSSIB : former à des métiers en évolution
- magasiniers : quelles activités ? Une enquête Médiat en Rhône-Alpes
- libérer les compétences. Les bibliothèques peuvent-elles redessiner leur organisation ?
- mettre en œuvre une organisation apprenante dans les bibliothèques publiques
- portrait métier #4 : bibliothécaire-formatrice
- bibliothécaires, participation et expertise métier
- cartographie, quelles compétences clés pour le bibliothécaire du futur ?
- la formation des conservateurs territoriaux. Les usagers, la lecture publique, les métiers en mouvement
- portrait métier #5 : directrice de bibliothèque
- diversifier les profils, croiser les compétences. Le réseau des médiathèques de Champigny-sur-Marne
- portrait métier #6 : responsable mission marketing
- chut ! faire taire les stéréotypes ?. L'advocacy au service d'un métier en mutation

(à lire dans : *Bulletin des bibliothèques de France*, n° 13-14, 12/2017, p. 7-134)

<http://bbf.enssib.fr/sommaire/2017/13>

## **DROIT ET INSTITUTIONS**

### **Textes officiels**

#### **Décret n° 2017-1728 du 21 décembre 2017 relatif au procédé électronique prévu à l'article L. 112-15 du code des relations entre le public et l'administration**

L'article L. 112-15 du code des relations entre le public et l'administration prévoit la possibilité pour le public, dès lors qu'il est tenu d'adresser un document à une administration par lettre recommandée, de recourir au téléservice prévu par l'article L. 112-9 ou, lorsque l'administration lui offre cette possibilité, à un envoi recommandé électronique au sens de l'article L. 100 du code des postes et des communications électroniques ou au procédé électronique, accepté par cette administration, permettant de désigner l'expéditeur et d'établir si le document lui a été remis. Lorsque l'administration est tenue de notifier un document au public par lettre recommandée, elle peut recourir, dès lors que la personne y a consenti, à un envoi recommandé électronique au sens du même article L. 100, ou à un procédé électronique permettant de désigner l'expéditeur, de garantir l'identité du destinataire et d'établir si le document a été remis.

Le décret fixe les modalités de mise en œuvre des procédés électroniques susmentionnés, notamment les règles de sécurité qu'ils devront respecter, les conditions d'information du public, du recueil de son consentement et les effets de la consultation ou l'absence de consultation, par le public, des documents qui leur sont adressés au moyen des procédés précités.

(à lire dans : *Journal officiel de la République française. Lois et décrets*, n° 299, 23/12/2017)

<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2017/12/21/PRMJ1636988D/jo/texte>

## Articles

### **La bru disparue, la confiance dans le législateur vacille**

La loi du 15 septembre 2017, visant à rétablir la confiance dans la vie politique, s'est intéressé aux emplois dits "familiaux" des parlementaires, membres du gouvernement et élus locaux. Certains liens de parenté (conjoint, enfants, parents) empêchent tout recrutement. D'autres sont soumis à formalités (frère/sœur, enfants du conjoint, ex-conjoint...). Dans la précipitation de la rédaction, certains liens étroits ont toutefois été oubliés, comme le gendre ou la bru de l'édile.

(à lire dans : *Courrier des maires et des élus locaux (le)*, n° 319, 01/2018, p. 37)

### **Remarques sur l'évolution récente du contentieux administratif. Vers de nouveaux équilibres depuis 2014 ?**

Ces dernières années - autant par les textes que par la jurisprudence -, le contentieux administratif a connu un certain nombre d'évolutions qui conduisent à s'interroger sur les nouveaux équilibres instaurés. L'étude montre que l'affirmation continue des droits des justiciables devant la juridiction administrative se double d'une approche de plus en plus pragmatique du contentieux administratif.

(à lire dans : *Droit administratif*, n° 12, 12/2017, p. 17-23)

## **ECONOMIE – FINANCES – CONTRATS PUBLICS**

## Articles

### **Commerces éphémères : à la recherche du contrat adapté**

Nouveau concept locatif né aux Etats-Unis sous le nom de "pop-up store", le commerce éphémère est à la mode, sans que l'on puisse pour autant en donner une définition juridique.

Plusieurs types de montages juridiques sont possibles, à décliner en fonction du but recherché et du mode d'exercice de l'activité commerciale envisagée.

Le locataire devra se soumettre à des règles impératives liées à son activité d'"entrepreneur", génératrice d'un chiffre d'affaires, que le bailleur devra vérifier préalablement.

(à lire dans : *Gazette des communes, des départements, des régions (la)*, n° 2398, 15/01/2018, p. 60-61)

### **Taxe Gemapi : le délai de délibération prorogé au 15 février 2018**

Grâce à une disposition introduite dans la loi de finances rectificative pour 2017, les EPCI compétents en matière de Gemapi ont jusqu'au 15 février 2018 pour voter les délibérations relatives à l'institution et au montant de la taxe du même nom. Un assouplissement bienvenu.

(à lire dans : *lagazettedescommunes.com*, 10/01/2018)

<http://www.lagazettedescommunes.com/543610/taxe-gemapi-le-delai-de-deliberation-proroge-au-15-fevrier-2018/print/?abo=1>

### **La dématérialisation de la commande publique**

Tirant parti de toutes les opportunités qu'offre le numérique pour simplifier, améliorer la performance de l'achat, renforcer l'efficacité et la transparence des marchés publics, le Plan de transformation numérique de la commande publique, adopté en décembre 2017, a l'ambition de constituer la feuille de route partagée des cinq prochaines années de la dématérialisation des marchés publics et vise à accélérer cette dématérialisation sur tous les maillons de la chaîne.

[https://www.economie.gouv.fr/files/files/directions\\_services/daj/marches\\_publics/dematerialisation/plan-transform-numeriq-cp/Feuillet\\_Plan-Transfo-Num-CP.pdf](https://www.economie.gouv.fr/files/files/directions_services/daj/marches_publics/dematerialisation/plan-transform-numeriq-cp/Feuillet_Plan-Transfo-Num-CP.pdf)

[https://www.economie.gouv.fr/files/files/directions\\_services/daj/marches\\_publics/dematerialisation/plan-transform-numeriq-cp/Flyer\\_Obligations\\_Dematérialisation.pdf](https://www.economie.gouv.fr/files/files/directions_services/daj/marches_publics/dematerialisation/plan-transform-numeriq-cp/Flyer_Obligations_Dematérialisation.pdf)

[https://www.economie.gouv.fr/files/files/directions\\_services/daj/marches\\_publics/dematerialisation/plan-transform-numeriq-cp/Plan-Transfo-Num-CP.pdf](https://www.economie.gouv.fr/files/files/directions_services/daj/marches_publics/dematerialisation/plan-transform-numeriq-cp/Plan-Transfo-Num-CP.pdf)

(à lire dans : *Direction des affaires juridiques*, 11/01/2018)

<https://www.economie.gouv.fr/daj/dematérialisation-commande-publique>

### **Quimper met le budget entre les mains des habitants**

Dresser un état des lieux a permis aux élus de connaître les priorités de la population sur l'espace public, la culture, le sport et l'éducation, afin d'éclairer leurs choix.

Les habitants, volontaires ou tirés au sort, ont pu s'exprimer sur les politiques publiques et tous les élus ont été impliqués pour mobiliser la population, puis porter les résultats.

Dans sa démarche pédagogique et participative, avec le cabinet Cooprex, la ville a recueilli les peurs et les attentes des participants lors d'ateliers.

(à lire dans : *Gazette des communes, des départements, des régions (la)*, n° 2397, 08/01/2018, p. 48-49)

### **La prospective budgétaire accessible à tous**

Développée par l'Assemblée des communautés de France et la Banque postale, l'outil de simulation Interco-pilote permet de tester facilement, et gratuitement, la solidité des budgets dans une démarche d'anticipation financière.

<https://www.intercopilote.fr/user/auth/login>

(à lire dans : *Courrier des maires et des élus locaux (le)*, n° 319, 01/2018, p. 17)

### **Les outils de financement alternatif à la disposition des collectivités (50 questions)**

Ces dix dernières années, le paysage du financement aux collectivités territoriales a profondément évolué. Ce dossier présente des alternatives aux prêts bancaires et émissions obligataires : partenariat public-privé, financement participatif, mécénat et contrats financiers.

(à lire dans : *Courrier des maires et des élus locaux (le)*, n° 319 - cahier, 01/2018, 15 p.)

### **Les transferts de contrats entre communes et EPCI**

Au regard des nombreuses transformations institutionnelles vécues (subies ?) par les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), la question du devenir des contrats passés par les communes (ou par d'autres EPCI puisque la problématique est similaire) est devenue centrale pour bon nombre de praticiens territoriaux. Si la mise en œuvre des schémas départementaux de coopération intercommunale issus de la loi NOTRe a remis au goût du jour la problématique du transfert des contrats, force est de constater que celle-ci n'est pas nouvelle, comme en témoignent notamment diverses questions parlementaires sur le sujet.

(à lire dans : *Actualité Juridique. Collectivités Territoriales*, n° 12, 12/2017, p. 619-623)

## **La définition du besoin**

La Direction des affaires juridiques met à jour la fiche relative à la définition des besoins, en apportant des précisions utiles.

(à lire dans : *Direction des affaires juridiques*, 09/08/2017, 13 p.)

[https://www.economie.gouv.fr/files/files/directions\\_services/daj/marches\\_publics/conseil\\_acheteurs/fiches-techniques/preparation-procedure/definition-besoin-2017.pdf](https://www.economie.gouv.fr/files/files/directions_services/daj/marches_publics/conseil_acheteurs/fiches-techniques/preparation-procedure/definition-besoin-2017.pdf)

## **EDUCATION – ENSEIGNEMENT**

### **Articles**

#### **Rythmes éducatifs : débâcle et résistance**

Le décret Blanquer, accordant des dérogations à l'organisation de la semaine de classe dans les écoles, est paru à la toute fin juin. Depuis ce sont plus de 43 % des communes qui ont changé de rythmes et, selon la dernière enquête de l'Association des maires de France, la quasi-totalité des enfants de primaire aura une nouvelle fois changé de rythmes à la rentrée 2018...

Les consultations se poursuivent et il reste encore quelques jours pour faire valoir son avis et rappeler aux élus, aux parents et aux enseignants tous les efforts entrepris et qu'il est possible de poursuivre... Tout n'est pas fini, il y aura encore à la rentrée prochaine des territoires où l'enfant est au cœur des priorités.

[https://laligue.org/download/plaidoyer\\_rythmes\\_FrancasLigueAndevRFVE.pdf](https://laligue.org/download/plaidoyer_rythmes_FrancasLigueAndevRFVE.pdf)

(à lire dans : *Journal de l'animation (le)*, n° 185, 01/2018, p. 22-33)

#### **Des rythmes scolaires aux temps de l'enfant**

De nombreuses communes se sont saisies du décret du 27 juin 2017, dit "Blanquer", pour repasser à la semaine des quatre jours dès 2017, ou pour lancer des concertations, donnant souvent le même résultat. Pourtant avec 144 jours d'école contre 183 dans la moyenne de l'OCDE, la semaine des écoliers français va à l'encontre des rythmes biologiques. N'a-t-on pas fait passer les intérêts des adultes avant ceux des enfants ?

(à lire dans : *Acteurs de la vie scolaire*, n° 93, 01/2018, p. 8-10)

#### **L'école numérique est-elle un " désastre " ?**

UN livre publié au Seuil en 2015 accuse : l'école numérique, si abondamment subventionnée, ne ferait pas le bonheur des élèves qu'il faut au contraire détacher quotidiennement de ces écrans addictifs, qui créeraient chez certains "des troubles du spectre autistique". Et s'il fallait tout simplement ramener le numérique à ce qu'il est : un outil à consommer avec modération !

(à lire dans : *Acteurs de la vie scolaire*, n° 93, 01/2018, p. 14-15)

#### **Attentats : sécuriser les écoles sans les bunkeriser**

Pour tenter de prévenir les risques d'attentat, différents dispositifs (Vigipirate, plan particulier de mise en sûreté, exercice "attentat-intrusion", ont été mis en œuvre. Il incombe aux collectivités de veiller à ce que le patrimoine immobilier scolaire soit doté des moyens nécessaires à leur bon fonctionnement.

<http://www.education.gouv.fr/cid95686/securite-dans-les-etablissements-scolaires-les-bons-reflexes-a-avoir.html>

(à lire dans : *Acteurs de la vie scolaire*, n° 93, 01/2018, p. 16-17)

### **Pour une école vraiment inclusive**

Douze ans après la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, le concept de l'éducation inclusive s'est bien implanté en France. Mais sur le terrain, les obstacles et les freins demeurent. Ex-enseignant spécialisé auprès de jeunes sourds, ex-cadre du secteur médico-social, Jean-Yves Le Capitaine fait le point et appelle à abattre le "plafond de verre" qui empêche les élèves en situation de handicap de bénéficier de leurs droits et de vivre pleinement l'école.

<http://jeanyveslecapitaine.blogspot.fr/>

(à lire dans : *Actualités sociales hebdomadaires*, n° 3040, 29/12/2017, p. 26-27)

### **La compétence scolaire à la suite des recompositions de périmètre : note technique**

Territoires Conseils et l'Assemblée des communautés de France proposent aux communautés une note technique, rédigée en partenariat avec le cabinet Damien Christiany. Elle a pour objectif de préciser les enjeux juridiques, financiers, organisationnels, méthodologiques, mais également politiques, qui président à l'exercice de la compétence en matière scolaire, qu'il s'agisse d'une décision volontaire de transfert ou d'un enjeu d'harmonisation, voire de restitution, de la compétence dans le cadre des processus de fusion exécutoires depuis le 1er janvier dernier.

<https://www.caissedesdepotsdesterritoires.fr/cs/BlobServer?blobkey=id&blobnocache=true&blobwhere=1250171000973&blobheader=application%2Fpdf&blobcol=urldata&blobtable=MungoBlobs>

(à lire dans : *Caisse des dépôts et consignations*, 05/12/2017)

<https://www.caissedesdepotsdesterritoires.fr/cs/ContentServer/?pagename=Territoires/Publications/Publications&cid=1250280217478&nl=1>

### **La réussite scolaire ne dépend pas que de l'école**

Les maires n'ont pas vocation à se mêler des apprentissages fondamentaux. Ils ont en revanche toute légitimité à porter une politique éducative. Lors de l'atelier "Les collectivités actrices de la réussite des enfants", au Congrès des maires, les élus ont échangé notamment avec le Défenseur des droits sur les questions de discriminations. Une enquête de l'AMF montre qu'une majorité de communes envisage de repasser à 4 jours d'école.

(à lire dans : *Maires de France*, n° 352, 12/2017, p. 66-69)

## **EMPLOI – RETRAITE**

### **Articles**

#### **Le Parcours emploi compétence remplace les contrats aidés**

A l'occasion de la diffusion du rapport "Donnons-nous les moyens de l'inclusion" commandé à Jean-Marc Borello, dirigeant associatif, Muriel Pénicaut a présenté le nouveau dispositif qui doit remplacer les contrats aidés : le parcours emploi compétence.

[http://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/donnons-nous\\_les\\_moyens\\_de\\_l\\_inclusion-rapport\\_de\\_jean-marc\\_borello.pdf](http://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/donnons-nous_les_moyens_de_l_inclusion-rapport_de_jean-marc_borello.pdf)

(à lire dans : *Monde (le)*, 17/01/2018, p. 7)

## **Dynamique de l'emploi dans les métropoles et les territoires avoisinants**

La surperformance des métropoles en termes de création d'emplois se vérifie-t-elle systématiquement ? Surtout, les territoires avoisinants en bénéficient-ils par effet d'entraînement ? Douze métropoles de province au banc d'essai.

(à lire dans : *Note d'analyse (la)*, n° 64, 11/2017, 12 p.)

<http://www.strategie.gouv.fr/sites/strategie.gouv.fr/files/atoms/files/fs-na-64-dynamique-emploi-metropoles-30-novembre-2017.pdf>

## **ENFANCE – JEUNESSE –FAMILLE**

### **Articles**

#### **Assistantes maternelles : ce qui va ou peut changer en 2018**

Comment s'annonce l'année 2018 pour les professionnels de l'accueil individuel ? Qu'est-ce qui va changer concrètement et qu'est-ce qui va se négocier ? On fait le point.

<http://www.igas.gouv.fr/IMG/pdf/RdD2017-enfant.pdf>

(à lire dans : *lesprodelapetiteenfance.fr*, 10/01/2018)

<https://lesprodelapetiteenfance.fr/formation-droits/les-politiques-petite-enfance/assistantes-maternelles-ce-qui-va-ou-peut-changer-en-2018>

#### **Comment la France est passée à onze vaccins obligatoires**

Les enfants nés à partir du 1er janvier 2018 devront être vaccinés contre onze maladies infectieuses pour aller à la crèche ou à l'école.

(à lire dans : *Monde (le)*, 31/12/2017, p. 6-7)

#### **Douzième rapport au Gouvernement et au Parlement**

"Dans son douzième rapport annuel, finalisé en décembre 2017, l'ONPE s'attache à mieux faire connaître la réalité de la protection de l'enfance en France. Ses missions au service de l'amélioration des connaissances reposent sur l'articulation entre, d'une part, la recherche et, d'autre part, l'ensemble des pratiques en protection de l'enfance. Ce rapport constitue le reflet de ces missions au travers des thématiques qui ont mobilisé l'ONPE, son réseau partenarial et les acteurs de la protection de l'enfance en 2017, dans un contexte de réforme marqué par la loi no 2016-297 du 14 mars 2016 relative à la protection de l'enfant et par le lancement du plan interministériel 2017-2019 de mobilisation et de lutte contre les violences faites aux enfants.

(à lire dans : *Observatoire national de la protection de l'enfance*, 12/2017, 52 p.)

[https://www.onpe.gouv.fr/system/files/publication/ragp\\_2017\\_web\\_complet.pdf](https://www.onpe.gouv.fr/system/files/publication/ragp_2017_web_complet.pdf)

## **ENVIRONNEMENT**

### **Articles**

#### **La guérilla anti-Linky ne désarme pas**

Techniques pour tromper les installateurs, motions dans les conseils municipaux, cadenas et boîtes en béton : le nouveau compteur électrique suscite des oppositions diverses et déterminées. Parmi les arguments des opposants, la question des risques sanitaires liés aux ondes électromagnétiques est parmi les plus récurrentes.

(à lire dans : *Monde (le)*, n° *Supplément Eco & entreprise*, 24/12/2017, p. 2)



## **Inondations. La résilience de Paris à l'épreuve de la Seine**

En octobre dernier, la Ville de Paris s'est dotée d'une stratégie de résilience destinée, entre autres objectifs, à préparer la capitale aux futures crues de la Seine. Cette démarche originale illustre la nouvelle doctrine en vigueur face au risque d'inondation : s'adapter au lieu de résister. (à lire dans : *Environnement magazine*, n° 1762, 12/2017, p. 48-49)

## **POLITIQUES DE SECURITE**

### **Articles**

#### **Formation continue des policiers municipaux**

Question n° 2329 du député Jean-Charles Larssonneur (Finistère) au sujet des déplacements des policiers municipaux pour leurs formations et entraînements à l'armement. Il souhaiterait savoir si les centres de tirs de la police et de la gendarmerie nationales pourraient être mis à la disposition du CNFPT.

(à lire dans : *Assemblée nationale*, 16/01/2018)

<http://questions.assemblee-nationale.fr/q15/15-2329QE.htm>

#### **Rien n'interdit les arrêtés de police municipale conjoints**

Si un problème d'ordre public se pose sur le territoire de plusieurs communes, la formulation de l'article L. 2215-1 du CGCT peut inquiéter car elle semble conférer alors au Préfet, et à lui seul, un monopole de la prise d'arrêtés de police administrative.

Pourtant nombre d'arrêtés doivent être pris par plusieurs maires conjointement (le grand classique est celui des arrêtés sur les pistes de ski ou pour les baignades dans des rivières ou des lacs sis aux frontières de plusieurs communes).

(à lire dans : *Blog.landot-avocats.net*, 15/01/2018)

<https://blog.landot-avocats.net/2018/01/15/rien-ninterdit-les-arretes-de-police-municipale-conjoints/>

#### **Prévention de la radicalisation : l'heure de la résilience territoriale [enquête]**

Après le "fiasco" des tentatives de déradicalisation, l'État souhaite renforcer la prévention de la radicalisation, en associant davantage les collectivités territoriales. La bonne formule reste néanmoins à trouver. Mais sans attendre l'État, certaines collectivités innovent. A la croisée de plusieurs politiques, des élus tentent de mettre en place une politique de prévention globale. Et si la sécurité passait par ces dispositifs d'alerte et de réinsertion, mais aussi par le renforcement de la cohésion sociale ? Ce dossier se conclut par un entretien avec Gilles Kepel, coauteur de "Terreur dans l'Hexagone, genèse du djihad", qui appelle à élargir le combat contre "l'environnement collectif qui rend possible la radicalisation et le terrorisme".

(à lire dans : *Courrier des maires et des élus locaux (le)*, n° 319, 01/2018, p. 21-26)

#### **Sécurité intérieure et lutte antiterroriste : un dispositif rénové pour les communes**

La loi du 30 octobre 2017 renforçant la sécurité intérieure et la lutte contre le terrorisme vise à "adapter l'arsenal juridique pour nous donner le moyen de lutter efficacement contre le terrorisme dans le cadre du droit commun". Cet objectif se traduit principalement par le renforcement des pouvoirs de police du préfet et du ministre de l'Intérieur. Quels changements pour les communes ?

(à lire dans : *Courrier des maires et des élus locaux (le)*, n° 319, 01/2018, p. 32-34)

## **La loi sur la sécurité intérieure et la lutte contre le terrorisme**

La loi du 30 octobre 2017, qui a mis fin à l'état d'urgence depuis le 1er novembre, n'est pas sans incidence sur les collectivités. Décryptage.

(à lire dans : *Maires de France*, n° 352, 12/2017, p. 102-103)

## **"Le maintien de l'ordre au regard des règles de déontologie"**

La multiplication des tensions et des incidents, parfois graves, entre les forces de l'ordre et les participants aux manifestations a ainsi conduit le Défenseur des droits à s'interroger sur les conséquences de la doctrine française du maintien de l'ordre et de sa mise en œuvre au regard des règles de déontologie qui s'imposent en la matière.

La mission chargée de cette étude a commencé ses investigations à l'issue de la période électorale de l'année 2017, sur la base des travaux déjà engagés par le Défenseur des droits et des dossiers individuels dont il a été saisi au titre de sa mission de déontologie de la sécurité. Plus de 40 professionnels compétents en matière de maintien de l'ordre (représentants de la police et de la gendarmerie nationale, autorités préfectorales et judiciaires, associations professionnelles et représentatives, chercheurs...) ont, en outre, été auditionnés dans ce cadre. En dressant un bilan des moyens et des méthodes du maintien de l'ordre, le Défenseur des droits formule plusieurs recommandations visant à apaiser la gestion du maintien de l'ordre en France, notamment en améliorant la formation des forces de l'ordre, en encadrant davantage l'usage des armes de force intermédiaire et en distinguant mieux les missions de police administrative de celles relevant de la police judiciaire.

(à lire dans : *Défenseur des droits*, 2017, 116 p.)

<http://www.assemblee-nationale.fr/presidence/Rapport-MO-09-01-18.pdf>

## **RESSOURCES HUMAINES – MANAGEMENT**

### **Articles**

#### **"Parlons management public". Les hauts fonctionnaires, comme vous ne les avez jamais vus !**

Et si vous aviez la haute fonction publique à portée de clic ? La Mission cadres dirigeants a lancé une collection de vidéos de 3 minutes d'entretien avec certaines personnalités de la haute administration. Cet article revient sur cette démarche inédite.

[www.gouvernement.fr/mission-cadres-dirigeants](http://www.gouvernement.fr/mission-cadres-dirigeants)

(à lire dans : *Personnel*, n° 1156, 11/2018, p. 45)

[http://www.gouvernement.fr/sites/default/files/contenu/piece-jointe/2017/12/personnel\\_583\\_tendances.pdf](http://www.gouvernement.fr/sites/default/files/contenu/piece-jointe/2017/12/personnel_583_tendances.pdf)

#### **Management : la logique hiérarchique chamboulée libère la parole**

Grand Paris sud est avenir (Val-de-Marne) - 16 communes - 1200 agents - 312 495 hab.)

L'établissement public territorial favorise, à travers sa démarche managériale, les échanges et la liberté de ton entre les agents et la direction.

(à lire dans : *Gazette des communes, des départements, des régions (la)*, n° 2398, 15/01/2018, p. 26)

## **Les agents en seconde partie de carrière : un enjeu de maintien dans l'emploi ou comment prévenir l'usure professionnelle**

Selon l'ANACT (Agence Nationale pour l'Amélioration des Conditions de Travail), l'usure est un "processus d'altération de la santé lié au travail qui dépend du cumul et/ou de combinaisons d'expositions de la personne à des contraintes du travail qui peuvent être de nature diverse". L'usure peut apparaître suite à des situations d'hyper-sollicitation physique, cognitive et/ou psychique, des situations répétées d'activités empêchées, des activités entravées, des situations d'hypo-sollicitation, des expositions à des nuisances physicochimiques, à mettre en lien avec un processus de construction de la santé par des régulations, des marges de manœuvre (collectif, expérience, etc.) et des facteurs de construction (sens, utilité, métier, etc.).

[http://www.blog-expertises-publiques.com/sites/default/files/pdf/panorama2017\\_v2.pdf](http://www.blog-expertises-publiques.com/sites/default/files/pdf/panorama2017_v2.pdf)

(à lire dans : *expertises-publiques.com*, 12/01/2018)

<http://www.blog-expertises-publiques.com/les-agents-en-seconde-partie-de-carriere-un-enjeu-de-maintien-dans-lemploi-ou-comment-prevenir>

## **Les managers découvrent les neurosciences**

Les recherches en neurosciences apportent de nouvelles connaissances sur le fonctionnement cérébral. Le neuromanagement explore différentes notions relatives au monde du travail : la motivation, l'engagement, la coopération, le bien-être, la prise de décision, l'innovation, etc. Les connaissances issues des neurosciences peuvent-elles aider les dirigeants et managers dans leur vie professionnelle et leurs pratiques ?

<https://research.pasteur.fr/fr/team/perception-and-memory/>

(à lire dans : *Monde (le)*, n° Supplément Eco & entreprise, 09/01/2018, p. 6)

## **Planification : 11 conseils pour bien élaborer ses rétroplannings**

Les collectivités locales portent de nombreux projets qui nécessitent une organisation dépendant d'un rétroplanning. Contraints à des deadlines (rentrée scolaire, ouverture des parcs, etc.), les élus sont obligés de fixer des dates de fin de travaux. Or, il convient de bien appréhender tous les paramètres intégrant une co-ingénierie entre les services. Si la transversalité revêt toute son importance dans la conduite des opérations, le rétroplanning lié à un projet est essentiel. Une méthodologie doit être utilisée pour réussir à tenir les délais.

(à lire dans : *Techni.cités*, n° 308, 12/2017, p. 38-39)

## **L'humour au travail**

Si, à l'inverse de Pierre Desproges, dans le milieu professionnel, il est conseillé de ne pas "rire de tout", et encore moins "avec tout le monde", il serait assez facile d'en conclure qu'humour et travail ne font pas bon ménage. Faux ! La convivialité est une condition essentielle de la qualité de vie au travail et l'humour, à manier avec subtilité, un outil précieux de cohésion.

(à lire dans : *Techni.cités*, n° 308, 12/2017, p. 64)

## **IA : intelligence ou artifice [dossier]**

L'Intelligence artificielle sort des laboratoires de recherche et s'immisce dans notre quotidien. Pour beaucoup, ceci se matérialise par le premier objet faisant désormais partie de notre intimité : un smartphone, dont le fonctionnement est régi par des mécanismes d'IA. Mais cette diffusion devient plus forte à mesure que l'on passe du monde visible (ordinateurs, en gros) à celui d'une technologie invisible, embarquée au cœur des objets qui nous entourent.

Mais de quoi parle-t-on exactement ? Le terme d'intelligence est d'une telle force de suggestion qu'il impose de clarifier le sujet, de donner quelques clés de lecture, de pouvoir prendre part aux questions qui se poseront et... d'éviter les supercheries ! Une des difficultés

du sujet est sa dynamique. Les développements technologiques, les moyens des acteurs, sont tels que nous serons confrontés à de stupéfiantes accélérations. Par prudence autant que par modestie, ce dossier s'efforce de voir les choses telles qu'elles apparaissent aujourd'hui, programme déjà ambitieux, et évite de nous lancer dans une prospective, peut-être impressionnante mais, par bien des côtés, hasardeuse.

*Au sommaire de ce dossier :*

- Intelligence artificielle... Mais de quelle intelligence parle-t-on ?
- Tout transformer en données pour tout transformer par les données
- Qu'entend-on par "intelligence artificielle" ?
- La fonction RH face aux défis de l'IA
- "Les savoirs classiques sont les compétences de l'avenir"
- Évolution de l'emploi et des compétences à l'ère de l'intelligence artificielle
- Formation des experts en IA : où en est-on ?
- Valorisation de l'IA : le recrutement
- Du gadget au coach RH virtuel
- L'exemple du secteur bancaire
- "Notre job reste et restera la valorisation de l'humain au service de la performance" Entretien avec les lauréats du prix du DRH Numérique 2017

(à lire dans : *Personnel*, n° 583, 11/2017, p. 58-86)

<http://www.andrh.fr/content/download/74089/1626216/file/PERSONNEL%20583%20SOMMAIRE.pdf>

## **SOCIAL – SANTE – HANDICAP**

### **Articles**

#### **Les aides à domicile au bord de la rupture**

A la précarité financière des services d'aide à domicile répond la précarité de leurs agents. Faibles rémunérations, dureté des conditions de travail rendent leur métier peu attractif et usant.

<https://www.unccas.org/la-politique-ressources-humaines-au-coeur-des-organisations#.Wly1Rk-WzL8>

(à lire dans : *Gazette des communes, des départements, des régions (la)*, n° 2398, 15/01/2018, p. 22-24)

#### **Innovation sociale. Les CCAS ont pris le train**

Contraints de "faire mieux" avec – souvent – moins, les centres communaux et intercommunaux d'action sociale (CCAS/CIAS) explorent la voie de l'innovation : manager autrement, s'aventurer sur de nouveaux secteurs, lancer des partenariats inédits... Des expériences diverses à analyser et à valoriser pour les reproduire et les adapter d'un territoire à l'autre. Petit tour de France de l'innovation sociale.

(à lire dans : *Actualités sociales hebdomadaires*, n° 3041-3042, 12/01/2018, p. 14-18)

#### **Au cœur du management. Gestion de crise : la guerre est déclarée**

Le nombre et la nature des crises – sanitaires, systémiques, épidémiologiques, climatiques et violentes – que les établissements sont appelés à affronter vont augmenter sous le double effet de l'aggravation de l'état physique et psychique des personnes qu'ils accueillent et de la baisse de l'acceptabilité des risques dans une société en quête de sécurité totale. La préparation à la gestion de crise doit devenir la priorité n° 1 des établissements. Explications.

(à lire dans : *Actualités sociales hebdomadaires*, n° 3041-3042, 12/01/2018, p. 24-30)

## **Evaluation : mode d'emploi**

Comme les autres établissements sociaux, les SAAD ont une obligation d'évaluation de leurs activités. Pourquoi cette procédure est-elle obligatoire ? Comment faut-il procéder ? Évaluation interne ? Évaluation externe ? Quelle méthodologie ? Quelle structure d'évaluation ? Ce dossier répond à toutes les questions que vous vous posez et aussi à celles que vous ne vous posez pas. À la fin, vous saurez tout, vraiment tout, sur l'évaluation.

(à lire dans : *Actualités sociales hebdomadaires*, n° 3041-3042, 12/01/2018, p. 35-39)

## **L'effectivité des droits sociaux au prisme du non-recours**

Loin d'être emblématique d'une ineffectivité des droits sociaux, le phénomène du non-recours est un effet du subjectivisme qui imprègne, de plus en plus, le droit de l'aide et de l'action sociale et qui, par rétroaction, pose la question de leur effectivité qui est une problématique juridique car elle est au cœur du questionnement relatif aux effets du droit, singulièrement aux effets du droit de l'aide et de l'actions sociales.

(à lire dans : *Petites affiches*, n° 7, 09/01/2018, p. 5-14)

## **La stratégie nationale de santé 2018-2022 définitivement adoptée**

Malgré des délais très courts, Agnès Buzyn a tenu son engagement d'arrêter la stratégie nationale de santé 2018-2022 avant la fin de 2017. Le document résumant cette stratégie a en effet été présenté le 20 décembre. Un décret du 29 décembre 2017, signé par une vingtaine de ministres concernés par sa mise en œuvre, reprend l'intégralité du contenu en annexe. L'élaboration de ce document est prévue par l'article 1er de la loi du 26 janvier 2016 relative à la modernisation de notre système de santé. Celui-ci dispose en effet que "la politique de santé est conduite dans le cadre d'une stratégie nationale de santé définie par le gouvernement, dans des conditions fixées par décret en Conseil d'Etat".

(à lire dans : *Localtis.info*, 04/01/2018, 4 p.)

<https://www.caissedesdepotsdesterritoires.fr/cs/ContentServer?pagename=Territoires/Articles/Articles&cid=1250280329370>

## **"Avec les filles, il faut travailler sur l'invisible"**

Educatrice de rue dans un service de prévention spécialisée en Seine-Saint-Denis, Katia Baudry a observé, dans le cadre d'un doctorat de sociologie, la manière dont les jeunes filles d'un quartier populaire se construisent dans un entre-soi féminin adolescent. Portant un nouveau regard sur ces mineures, sa thèse analyse leurs stratégies d'émancipation, leurs transgressions, et invite les travailleurs sociaux à réinterroger leurs pratiques.

<http://www.gemass.fr/katia-baudry-18-decembre-2017-a>

(à lire dans : *Actualités sociales hebdomadaires*, n° 3040, 29/12/2017, p. 24-25)

## **SOCIETE**

### **Articles**

#### **Gestation pour autrui : quelles sont les évolutions du droit ?**

À la veille de l'ouverture des États généraux de la bioéthique, une tribune a été publiée en faveur de la reconnaissance dans le droit français des enfants nés à l'étranger par le recours à une gestation pour autrui (GPA)...

(à lire dans : *vie-publique.fr*, 17/01/2018)

<http://www.vie-publique.fr/actualite/dossier/gpa/gestation-pour-autrui-queelles-sont-evolutions-du-droit.html>

## **SPORT – LOISIRS – ANIMATION**

### **Articles**

#### **Un accueil "zéro déchet", c'est possible !**

Issu des emballages et objets de consommation courante, le plastique est omniprésent : à la maison, au fast-food, dans nos fêtes et kermesses, dans les supermarchés, dans nos structures d'accueil de loisirs, nos séjours de vacances... Une véritable invasion ! La loi de transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015 doit lutter contre le gaspillage et réduire les déchets : diminuer de 10 % la production de déchets ménagers et assimilés par habitant entre 2010 et 2020 ; recycler 65 % des déchets non dangereux d'ici à 2025 et diviser par deux le recours de la mise en décharge entre 2010 et 2025. Pourquoi alors ne pas mettre en place un véritable accueil écocitoyen, qui a du sens, et dont nous pourrions mesurer les conséquences sur notre environnement ? Le défi est lancé !

(à lire dans : *Journal de l'animation (le)*, n° 185, 01/2018, p. 42-53)

#### **Un webdocumentaire sur le métier d'animateur**

Le collectif des ACM Sud Ardèche regroupe les accueils de loisirs volontaires du sud du département, quels que soient leur mode de gestion ou leur statut. C'est un réseau de partages et d'échanges comme de créations de ressources thématiques, coordonné par Amélie Gressier. Il vient par ailleurs de terminer un webdocumentaire, très réussi, qui présente le métier d'animateur.

<http://animacteurwebdoc.fr/>

(à lire dans : *Journal de l'animation (le)*, n° 185, 01/2018, p. 54-57)

#### **Vigipirate : le guide des bons réflexes en cas d'attentat**

Dans le cadre de la démarche civique "Faire face ensemble" du dernier plan Vigipirate, chaque ministère a adapté un guide de bonnes pratiques à son public. Le ministère chargé de la Jeunesse a publié un guide de bonnes pratiques à destination des organisateurs, des directeurs et des animateurs en charge d'accueils collectifs de mineurs à caractère éducatif. Chacun, par son comportement, peut permettre de renforcer l'efficacité du dispositif de sécurité existant.

(à lire dans : *Journal de l'animation (le)*, n° 185, 01/2018)

#### **Héritage territorial : Paris peut-il concrétiser les promesses des jeux ?**

"L'héritage territorial est la clé de la réussite des Jeux olympiques pour embarquer l'ensemble de la population", a déclaré Anne Hidalgo, maire de Paris, lors du récent Congrès des maires. Rien de bien original puisque cette notion d'héritage figurait également au cœur des ambitions des organisateurs des Jeux de Londres en 2012 puis de ceux de Rio en 2016. Avec un bilan pour le moins contrasté. Paris fera-t-il mieux ?

(à lire dans : *Acteurs du sport*, n° 195, 01/2018, p. 9-12)

#### **Montreuil évalue sa politique sportive**

La direction des sports de Montreuil (Seine-Saint-Denis) s'est lancée dans une opération d'évaluation de sa politique. Les équipements, leur mise à disposition ainsi que les pratiques associatives sont passés au crible.

(à lire dans : *Acteurs du sport*, n° 195, 01/2018, p. 28)

### Articles

#### **Les 40 ans de la CNIL**

Créée en 1978 pour encadrer des fichiers d'État, la Commission nationale de l'informatique et des libertés fait face aujourd'hui à un monde totalement numérique. Avec peu de moyens et un appui très mesuré de l'État. Dans un entretien, Isabelle Falque-Pierrotin, présidente de la CNIL depuis 2011, explique pourquoi, en matière de protection des données, seule l'union des pays d'Europe permet de faire face aux géants du numérique et donnera à la CNIL les moyens de relever efficacement les défis de demain.

(à lire dans : *Monde (le)*, 23/01/2018, 4 p.)

#### **Mise en œuvre du RGPD : comment documenter sa conformité**

Le règlement RGPD, relatif à la protection des personnes à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, sera applicable en France dès le 25 mai 2018. Le RGPD impose aux collectivités de se mettre en conformité avec les règles relatives à la protection des données et de pouvoir démontrer qu'elles les respectent. La documentation de la conformité repose en premier lieu sur l'élaboration et la mise à jour obligatoires d'un registre des traitements.

(à lire dans : *Gazette des communes, des départements, des régions (la)*, n° 2398, 15/01/2018, p. 62-63)

#### **La loi informatique et libertés a 40 ans**

De la création de la Cnil en 1978 au RGPD qui entrera en vigueur au mois de mai 2018, la protection de la vie privée a été bouleversée par la révolution numérique. Retour sur quatre décennies de débats toujours d'actualité.

(à lire dans : *Archimag*, n° 310, 12/2017, p. 4-5)

#### **Profession data [dossier]**

Du big data aux données personnelles, la problématique data envahit les organisations. Pour la prendre en main, de nouveaux profils émergent, avec des dénominations telles que data scientist, chief data officer ou data protection officer. Un sujet s'impose à tous, celui de la protection des données personnelles (règlement européen RGDP). Les éditeurs de solutions de gestion de l'information s'emparent de la nécessité de conformité. Le président de l'Association française des correspondants à la protection des données à caractère personnel livre son point de vue. Les formations aux métiers de la data sont déjà en nombre.

*Au sommaire de ce dossier :*

- trois pros des data
- RGDP : des outils pour se mettre en conformité
- "les Cil devront se mettre à niveau pour devenir DPO"
- métiers de la donnée : quelle formation ?

(à lire dans : *Archimag*, n° 310, 12/2017, p. 13-21)

#### **Les collectivités se préparent à l'open data**

La loi pour une République numérique obligera bientôt les collectivités locales de plus de 3500 habitants à diffuser leurs données en open data. En attendant l'entrée en vigueur de cette obligation prévue pour le mois d'octobre 2018, un programme d'accompagnement a été mis en place pour aider les collectivités à s'engager dans l'ouverture de leurs données.

(à lire dans : *Archimag*, n° 310, 12/2017, p. 31-32)

### **Noms de domaine : affirmer et sécuriser sa présence sur internet**

Vitrine de l'administration sur internet ou service public en ligne, la présence des personnes publiques sur internet représente un enjeu considérable en termes de communication, de visibilité et de service rendu aux usagers. Ce cahier pratique rappelle les grands enjeux et fournit des conseils.

(à lire dans : *Ministère de l'économie et des finances, 11/2017*)

[https://www.economie.gouv.fr/files/files/directions\\_services/apie/marques/publications/Nom\\_de\\_domaine\\_affirmer\\_securiser\\_presence\\_internet.pdf](https://www.economie.gouv.fr/files/files/directions_services/apie/marques/publications/Nom_de_domaine_affirmer_securiser_presence_internet.pdf)

### **Digital et législation : la commission digital & RH décrypte pour vous... le RGPD**

Au cœur de l'économie numérique, l'accès, le traitement et la sécurisation des données a fortiori si elles sont relatives aux personnes, sont devenus un enjeu central qui ne peut être régulé qu'au niveau international. Le 25 mai 2018, le règlement général sur la protection des données sera, en effet, applicable à toutes les entreprises en Europe.

(à lire dans : *Personnel, n° 583, 11/2017, p. 56-57*)

---

## **EXPERIENCES DE COLLECTIVITE**

---

### **Education : quand les parents retournent à l'école, l'insertion des familles est facilitée**

Depuis un an, des parents du quartier prioritaire de Belleville-sur-Saône (Rhône - 8 200 hab.) apprennent le français sur les bancs de l'école de leurs enfants.

(à lire dans : *Gazette des communes, des départements, des régions (la), n° 2398, 15/01/2018, p. 47*)

### **Limoges fait la chasse aux perturbateurs endocriniens**

Depuis 2016, la ville de Limoges a lancé une expérimentation pour réduire notablement l'exposition des tout-petits aux perturbateurs endocriniens dans la crèche Joliot-Curie.

(à lire dans : *Acteurs de la vie scolaire, n° 93, 01/2018, p. 21-22*)

---

## **SITES INTERNET**

---

### **Chaine YouTube : Mission Cadres dirigeants**

La Mission Cadres Dirigeants (MCD) met en œuvre au sein du Secrétariat général du Gouvernement les orientations fixées par le Premier ministre relatives aux cadres dirigeants de l'État, en lien avec les secrétaires généraux des administrations, la direction générale de l'administration et de la fonction publique, les responsables des grands corps de l'État et les inspections interministérielles.

La MCD a pour objectifs :

- la professionnalisation de la gestion et des nominations aux emplois à la décision du Gouvernement
- le décloisonnement des viviers
- la promotion de la diversité et de la parité
- l'accompagnement des cadres dirigeants

<https://www.youtube.com/channel/UCZoqLAc2uVDBovmcWEFCknA/featured>

---

## NOUS AVONS RECU

---

**Petite enfance et handicap - Famille, crèche, maternelle** / BEDOIN Diane, JANNER-RAIMONDI Martine - Presses universitaires de Grenoble, Handicap Vieillesse Société, 2016

(Localisation : 351-BED-P)

**Manager une équipe projet - 8 étapes et 12 livrables pour accompagner son équipe dans la réussite d'un projet** / SOTIAUX Yves - Géréso édition, Efficacité professionnelle, 2017

(Localisation : 411.5-SOT-M)

**7 jours pour motiver ses collaborateurs - 21 clés pour remobiliser les talents** / AURIOL Philippe, VERVISCH Marie-Odile - Eyrolles, Livres outils efficacité professionnelle, 2013

(Localisation : 414.4-AUR-J)